

COMMUNE DE
L'HORME
Loire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mil Vingt-Cinq, le 08 juillet à 18h30, le Conseil Municipal, convoqué régulièrement conformément à la loi, s'est réuni sous la présidence de Madame Audrey BERTHEAS, Maire, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour porté sur les convocations.

Présents : BERTHEAS Audrey, CHAPUIS Laurent, OUAKKOUCHE Dalila, ROSSI Xavier, VINCENT BEAUFRERE Claire, NUNEZ Dominique, MACHADO Elodie, PATTE Raphaël, CLAIN Erika, BERNOU Philippe, BECH Françoise, LAUDE Christopher, CLAVEL Anthony, VAZILLE Angéline, BERNAUD Didier, EYRIGNOUX Sophie, HILTGUN Luca, FRANCOIS Pascale, CHARVIEUX Sandra, HOSNI Mohammed, GRATESSOLE Célyne, DELEZAY Olivier, COFFRE Annick, MARION Romain.

Absents excusés : MILLET Gaëtan a donné pouvoir à HILTGUN Luca, BENMOSLY Sabrina a donné pouvoir à CLAIN Ericka.

Absente : NOTO CAMPANELLA Camille.

Secrétaire de séance : LAUDE Christopher

Madame le Maire expose :

- Conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ;
- Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au bon fonctionnement des services.

Tenant compte des éléments suivants :

- Lors du conseil municipal du 9 juillet 2024, quatre postes non permanents d'adjoints d'animation ont été créés avec la quotité horaire de 6.92h/semaine (6h55mn).
- Considérant les besoins du service Enfance Jeunesse pour la prochaine rentrée, et souhaitant « stabiliser/pérenniser » certains postes, il est nécessaire de prévoir la création des emplois permanents d'adjoints d'animation à temps non complet comme suit
 - 4 Adjoints d'animation à 6.92h/semaine (6h55mn) soit 0.2 ETP
- De plus, considérant les besoins du service Finances, de pourvoir au remplacement d'un agent placé sur un poste permanent de rédacteur, et compte-tenu de l'expérience du nouvel agent, il est nécessaire de prévoir la création d'un emploi permanent d'adjoint administratif à temps complet.

Madame le Maire propose à l'assemblée délibérante la création des emplois permanents précités.

Nombre de Conseillers	
En exercice	27
Présents	26
Votants	26

Délibérations : 2025-35

Objet : Ressources Humaines/ Création de 4 emplois permanents d'adjoints d'animation à temps non complet (6.92 h/35h) et d'un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet

Nomenclature Contrôle de légalité 4.1

- Vu le Code Général de la Fonction publique portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article L.313-1,
- Vu le tableau des effectifs,

☞ **L'assemblée délibérante décide, à l'unanimité de :**

- **Approuver** le principe et la proposition de Madame le Maire telle qu'exposée précédemment,
- **Modifier** comme suit le tableau des effectifs :

FILIERE ANIMATION				
GRADE	CATEGORIE	Ancien effectif	Nouvel effectif	Quotité horaire
Adjoint d'animation	C	15	19	Dont 3 à temps complet et 16 à temps non complet

FILIERE ADMINISTRATIVE				
GRADE	CATEGORIE	Ancien effectif	Nouvel effectif	Quotité horaire
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	3	4	Dont 4 à temps complet

- **Dire** que le Comité Social Territorial sera informé de ces créations dès sa prochaine réunion,
- **Dire** que les crédits correspondants sont inscrits au budget principal 2025.

L'HORME, le 09/07/2025

Mme le Maire,
Audrey BERTHEAS

Le secrétaire de séance,
Christopher LAUDE



